

**BANQUE DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**Rapport de la Conférence sur  
la Politique Monétaire face aux défis de la  
Croissance**

**KARIBE**

**PÉTION-VILLE, HAÏTI**

**8 ET 9 AOÛT 2014**

## **TABLE DES MATIÈRES**

- I. Programme de la Conférence**
- II. Introduction Générale**
- III. Contexte et Objectifs de la Conférence**
- IV. Discours Inaugural du Gouverneur de la BRH, Monsieur Charles Castel**
- V. Minutes des Présentations des Conférenciers de la Première Journée**
- VI. Minute de la Présentation du Gouverneur Christian Noyer de la Banque de France**
- VII. Conclusion Générale**
- VIII. Cérémonie de Clôture de la Conférence**
- IX. Biographies des Conférenciers**

## I.- PROGRAMME DE LA CONFERENCE

### AGENDA

#### **Vendredi 8 août 2014**

- 8 :30 Arrivée, accueil et inscription des invités
- 9 :00 Propos de bienvenue par le Maitre de Cérémonie
- 9 :10 Propos d'ouverture par le **Gouverneur Charles Castel de la Banque de la République d'Haïti**
- 9 :30 Cadre Général de la Politique Monétaire par **M. Ludovic Comeau, Jr.**
- 10 :00 Indépendance de la Banque Centrale, Dominance Fiscale et Politique Monétaire par **Madame Ketleen Florestal**
- 10:30 **Échanges**
- 10:50 Pause-café
- 11:20 Défis présentés par la Politique Monétaire dans les Pays Moins Avancés  
**M. Gabriel Di Bella**
- 11:50 Politique Monétaire et Répression Financière par **M. Carl Braun**
- 12:30 **Échanges**
- 13:00 **Déjeuner**
- 13:30 Photos des conférenciers et du Conseil d'Administration de la BRH
- 14:15 Efficacité de la Politique Monétaire de la BRH en présence des contraintes structurelles par **le Gouverneur Charles Castel de la BRH**
- 14:45 L'Expérience de la Barbade en matière de Politique Monétaire par **M. Harold E. Codrington, Vice-Gouverneur de la Banque Centrale de la Barbade**
- 15:20 **Échanges**
- 16 :00 Résumé de la journée

**CLOTURE DE LA PREMIÈRE JOURNÉE**

## QUELQUES ABSTRACTS DES INTERVENTIONS

### ➤ **Cadre Général de la Politique Monétaire**

*Dr. Ludovic Comeau, jr.*

**Abstract :** La politique monétaire revêt une grande importance pour toutes les nations. Par son impact sur la monnaie en circulation et les taux d'intérêt pratiqués au sein des marchés financiers, elle influence la demande de biens et services des entreprises et des ménages et, en dernier ressort, les volumes de l'activité et le bien-être des communautés où elle est appliquée. À travers l'analyse des instruments dont dispose ce secteur vital des politiques publiques, cette présentation en examine les objectifs et contraintes, y compris ceux de son corollaire, la politique du taux de change. Elle retrace l'incidence multiforme des moyens pouvant être mis en œuvre par la politique monétaire et lève le voile sur des choix possibles s'offrant à celle-ci en vue d'une gestion optimale, dans sa sphère d'action, des défis de la croissance.

### ➤ **Politique Monétaire, Dominance Fiscale et Indépendance de la Banque Centrale**

*Madame Ketleen FLORESTAL*

**Abstract :** Après un bref rappel de l'évolution théorique du concept d'indépendance de la Banque Centrale et un coup d'œil sur les expériences mondiales, il s'agira d'établir des pistes de réflexion sur le sens de ce terme particulièrement dans un contexte de dominance fiscale en prenant Haïti comme exemple. L'hypothèse de départ serait que l'indépendance de la Banque de la République d'Haïti (BRH) est importante pour qu'elle puisse s'acquitter efficacement des fonctions et attributions qui lui sont confiées par le législateur. Une évaluation sommaire de la situation présente à partir de paramètres mondialement reconnus permet de constater que différents facteurs ont contribué à renforcer l'indépendance de la Banque Centrale en Haïti au cours des ans, mais qu'il reste encore du chemin à parcourir tant du point de vue légal qu'opérationnel. Vu l'importance de l'indépendance de la Banque Centrale vis-à-vis des autorités fiscales, notamment en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs de politique monétaire, il est nécessaire d'envisager de réduire la dominance fiscale en renforçant l'autonomie de la

Banque Centrale par des mesures de réformes et législations appropriées. En outre, une plus grande autonomie présuppose des efforts accrus de communication au Gouvernement, au législateur et au public en général sur les politiques adoptées, les objectifs fixés et les résultats obtenus. La dévolution par le législateur du rôle de supervision du système bancaire et d'autres entités du système financier à la BRH doit également être prise en compte dans la détermination des facteurs et dispositions susceptibles de promouvoir son indépendance dans la conduite de la politique monétaire et de change. Dans ce cas, l'indépendance doit également se définir par rapport aux préoccupations relatives au système financier.

➤ **Défis Présentés par la Politique Monétaire dans les Pays moins Avancés**

*Monsieur Gabriel DIBELLA*

**Abstract :** La présentation de M. DIBELLA examine les défis à l'implémentation de la politique monétaire dans les pays à faible revenu, particulièrement à la suite de changements dans l'aide externe, les termes de l'échange et la dominance fiscale, parmi tant d'autres. Au cours de son intervention, Monsieur DIBELLA décrit brièvement les instruments disponibles qui permettront d'arriver à la réalisation simultanée de plusieurs objectifs de politiques économiques. Cette présentation mettra l'accent sur la nécessité continue de renforcer le cadre d'implémentation de la politique monétaire de manière à accroître l'efficacité de cette dernière. En dernier lieu, elle illustrera certains concepts en se basant sur l'expérience haïtienne.

➤ **Politique Monétaire et Répression Financière: Quelques réflexions d'un Banquier Commercial sur les difficultés de Financement de l'activité économique en Haïti au cours des 35 dernières années**

*Monsieur Frantz Carl Braun*

**Abstract :** Le niveau élevé de répression financière dans l'économie haïtienne durant les 35 dernières années est une variable importante qui explique, en partie, le faible taux de croissance économique observé depuis quelques années. En effet, l'effet de « ciseaux » induit par les politiques fiscale et monétaire a des impacts négatifs sur l'environnement des affaires et, par voie de conséquence, sur

l'investissement et la formation du capital. Cette présentation se propose de produire quelques réflexions sur les difficultés relatives au financement de l'activité économique en Haïti, lesquelles sont provoquées par la répression financière et proposer quelques recommandations pour faciliter le financement de l'investissement en vue de stimuler la croissance économique.

➤ **Efficacité de la Politique Monétaire en présence des contraintes structurelles :  
le Cas d'Haïti**

*Gouverneur Charles Castel*

**Abstract :** L'amélioration de la situation budgétaire conjuguée à la politique monétaire menée par la Banque Centrale ont abouti à des taux d'inflation bas et à la stabilisation du cadre macroéconomique en général. Cet environnement macroéconomique stable devrait, toutes choses étant égales par ailleurs, réduire les incertitudes et encourager une croissance du crédit et des investissements privés surtout dans un contexte de taux d'intérêt réels bas induits par la politique de détente monétaire de la BRH caractérisée par la baisse des taux directeurs (bons BRH). L'augmentation du crédit et des investissements privés, encadrée par celle des investissements publics, devrait contribuer à l'accroissement du stock de capital, à l'amélioration de la productivité de la main d'œuvre et conduire ainsi à une plus grande capacité productive de l'économie ou tout simplement à l'augmentation du PIB potentiel. Dans une telle situation, les décisions de politique monétaire devraient servir de catalyseurs pour faire converger le PIB réel vers le PIB potentiel de l'économie, avec comme résultat une augmentation de la croissance économique et de la création d'emplois. En effet, au cours des quatre dernières années, le crédit au secteur privé a augmenté substantiellement. Toutefois, les investissements privés ont aussi augmenté, mais à un rythme plus faible. Le comportement des investissements privés aurait suggéré l'existence de certains obstacles économiques et non économiques qui entravent l'efficacité des mesures de politique monétaire sur l'économie réelle. Cette étude se propose d'identifier et d'analyser les principales contraintes structurelles qui imposent des limites aux résultats de la politique monétaire en Haïti.

## II.- INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre des activités commémorant le 35<sup>ème</sup> anniversaire de la Banque de la République d'Haïti (BRH), le Conseil d'Administration a organisé deux journées de conférence les 8 et 9 Août derniers sous le thème : « **La Politique Monétaire face aux défis de la croissance** ». Au cours de la première journée de conférence, des experts en matière de Politique monétaire venant de tous les horizons (Banques Centrales, banques commerciales, universités haïtiennes et étrangères, Fonds Monétaire International, Banque Mondiale) ont, à tour de rôle, fait des exposés très brillants sur des sujets ayant rapport avec le thème central de la conférence. La deuxième journée a été complètement consacrée à la présentation de l'invité d'honneur de la conférence, le Gouverneur de la Banque de France, Monsieur Christian Noyer, sur la Conduite de la Politique monétaire à la Banque Centrale Européenne lors de la crise de 2008 et des séries de crises de la dette souveraine un peu partout en Europe. L'assistance était composée d'universitaires, d'économistes, de banquiers, de financiers, d'industriels, de dirigeants d'entreprises, d'hommes d'affaires, de politiciens, de hauts cadres de la fonction publique, des représentants des chambres de Commerce et d'industrie, des représentants des organisations internationales et non gouvernementales, des représentants des ambassades, des représentants des organisations de la société civile, des parlementaires, des représentants du gouvernement, des représentants des medias, bref des représentants de presque tous les secteurs de la vie nationale. Durant ces deux jours, cette conférence a donné lieu à de houleux débats entre les conférenciers et les participants lors des panels de discussions.

Ce rapport propose une synthèse de la conférence qui se focalise sur les principales idées qui se dégagent des différentes présentations, des réflexions issues des discussions engagées lors des débats entre les panels de conférenciers et l'auditoire.

### III.- CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONFERENCE

Cette conférence vise à présenter le rôle de la politique monétaire et ses limitations autour de l'objectif de relance de la croissance économique. La stabilité macroéconomique en général et des prix en particulier facilite la minimisation des incertitudes liées aux décisions d'investissement. Lorsque ces investissements se matérialisent, ils favorisent une convergence de l'économie vers son output potentiel, soit celui impliquant l'utilisation de toutes les ressources productives dans un contexte de plein emploi et d'inflation stable.

La Banque de la République d'Haïti, a préservé la stabilité des prix, au cours des dix dernières années. Depuis l'année 2010, dans le souci de favoriser la reconstruction de l'économie, elle a porté une attention soutenue à la croissance économique et à la façon dont la politique monétaire pourrait faciliter cette dernière. Pour ce faire, elle a mis en œuvre un ensemble de mécanismes visant un accroissement significatif du crédit à la production et à l'immobilier.

La conférence sur la politique monétaire face aux défis de la croissance a pour objectif final de sensibiliser les principaux acteurs du système économique et financier haïtien aux défis et contraintes associés à la mise en œuvre de la politique monétaire. Parmi ces contraintes, il convient de mentionner : la situation de dominance fiscale, le déficit courant de la balance des paiements en constante augmentation et les vulnérabilités de l'économie face aux chocs externes, et la transmission de la dépréciation de la gourde à l'inflation. Ces dernières sont constatées dans un contexte de faible compétitivité des secteurs productifs et de faible niveau de productivité. L'assouplissement de la politique monétaire, via notamment une importante baisse des taux d'intérêts, n'a pas donné les résultats escomptés en matière de relance de la production en raison de ces facteurs et de certains freins structurels au crédit, à l'investissement et à la production.

La conférence se propose aussi d'engager un débat sur le caractère nécessaire, mais non suffisant de la stabilité macroéconomique et monétaire par rapport à l'objectif de relance de la production. Elle mettra en exergue l'urgente nécessité de mettre en place un cadre de politiques publiques, en harmonie avec les intérêts du secteur privé, favorisant, à moyen et long terme, une croissance économique élevée et soutenue. Les réflexions pourraient contribuer à amorcer un changement de paradigme en matière de formulation et de mise en œuvre de la politique monétaire avec un biais favorable pour la croissance et le développement durables

#### IV.- DISCOURS INAUGURAL DU GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE LA REPUBLIQUE D'HAÏTI, MONSIEUR CHARLES CASTEL

Mesdames, Messieurs les hauts fonctionnaires de l'Etat,

Chers membres de la communauté financière,

Chers membres de la communauté universitaire,

Chers collègues du Conseil d'Administration de la BRH,

Chers collaborateurs de la BRH,

Distingués invités,

Bienvenue à la conférence sur "La Politique Monétaire et les défis de la Croissance". La politique monétaire peut être définie comme le processus par lequel les banques centrales, en tant qu'autorités monétaires, influencent la quantité et le coût de la monnaie pour promouvoir la croissance économique dans le maintien d'un cadre macroéconomique stable. Certaines banques centrales ont le mandat, de par leurs lois organiques, de poursuivre la stabilité des prix comme objectif unique. Cela se traduit par un engagement à contenir la perte de pouvoir d'achat de l'unité monétaire dans la limite d'un taux plafond, par exemple 2% dans le cas de la Banque Centrale Européenne. D'autres banques centrales ont la responsabilité plus spécifique de poursuivre le double objectif de stabilité des prix et croissance, comme la FED ou la BRH. Au-delà de cette nuance, comme l'a montré la crise la plus récente, toutes les banques centrales poursuivent la stabilité des prix en ayant égard, dans un degré important, à la production et l'emploi. Et la question clef pour les banques centrales est de déterminer l'offre de monnaie qui permette la plus forte croissance compatible avec l'objectif de stabilité des prix. L'idée de base est de cibler un niveau d'inflation, réduisant l'offre de monnaie quand on dépasse la cible et l'augmentant dans le cas contraire.

L'objectif de cette conférence est d'informer et débattre sur: i) les moyens par lesquels les banques centrales arrivent à peser sur la détermination des prix et quantités de monnaie; ii) les contraintes opérationnelles et structurelles qui limitent l'efficacité de leurs mesures; et iii) l'importance des arrangements juridiques et institutionnels, au-delà des mécanismes de politique monétaire, pour leur

crédibilité et leur capacité à combattre, sinon prévenir, les anticipations négatives et induire les anticipations positives et la confiance.

Les moyens mis en œuvre pour agir sur la quantité de monnaie et les taux d'intérêt à court terme varient selon le degré de développement de l'économie et d'avancement du système financier. Par exemple, les opérations d'open-market, c'est-à-dire l'achat et la vente de titres, sont prépondérantes à la FED alors que la BRH recourt lourdement aux quantités et prix des bons BRH et aux réserves obligatoires. Néanmoins, l'idée centrale demeure la réduction de l'offre de monnaie et la hausse des taux d'intérêt de court terme en présence de surchauffe; et l'augmentation des quantités et la baisse des taux dans le cas contraire.

Des contraintes opérationnelles et structurelles comme la dominance fiscale ou le déficit extrême de la balance commerciale sont de nature à compliquer l'action des banques centrales et à compromettre l'efficacité des mesures de politique monétaire. Une attention particulière est accordée à ces contraintes. Il est important que l'on comprenne leurs effets pervers ainsi que les pertes d'efficacité et d'efficience qu'elles entraînent. Cela explique aussi le recours à des politiques non conventionnelles comme le "Quantitative Easing" qui a amené beaucoup de banques centrales de pays avancés à tripler ou quadrupler la taille de leurs bilans, achetant pas seulement des titres à court terme, mais également des titres à long terme de l'Etat. Ces achats ont rétabli, au moins momentanément, le financement et la gestion de la dette publique comme un élément intégral de la politique monétaire. Réalité chez nous, ce financement de la dette publique, évité depuis quelques temps dans les pays avancés, vient susciter des inquiétudes relatives à la dominance fiscale et à la répression financière. Ces achats massifs de dette publique pour soutenir les économies anémiées illustrent le caractère central de la production, l'emploi et la croissance dans les limites d'une cible d'inflation raisonnable.

Par ailleurs, les anticipations sur le futur jouent un rôle majeur dans toute économie de marché influençant d'une façon ou d'une autre, les décisions et transactions économiques. Les anticipations peuvent ruiner une économie dans la mesure où elles peuvent induire la réalité. La peur, même sans aucun fondement, d'une rareté ou d'une augmentation de prix, peut en effet aboutir à la rareté et l'augmentation réelles de prix. La gestion des anticipations est l'une des fonctions importantes des banques centrales. En s'engageant de façon crédible à combattre l'inflation, les banques centrales peuvent aider à réduire les anticipations d'inflation de même que les moyens nécessaires pour la juguler.

La crédibilité se résume à la perception que la banque centrale est capable de respecter les engagements pris, de par les moyens à sa disposition, la personnalité de ses dirigeants et l'indépendance dont elle jouit dans la conduite de la politique monétaire. Cette conférence aborde tant les questions de dominance fiscale que les mises en place légales et institutionnelles pouvant supporter cette crédibilité pour une communication intelligente et efficace. Les banques centrales modernes ont de plus en plus tendance à communiquer leur posture future en vue de réduire les incertitudes. Par exemple, en août 2013, la Banque d'Angleterre a annoncé que les taux directeurs n'augmenteraient pas tant que le taux de chômage ne tombe pas à un niveau inférieur ou égal à 7 %.

Tous ces points seront abordés à cette conférence dont le but n'est absolument pas d'aboutir à un consensus ou une convergence de vue sur des questions délicates de politique monétaire. Nous souhaitons seulement des débats intéressants pour une journée stimulante et une sensibilité des praticiens et des académiciens sur l'importance et la délicatesse de ces questions pour la croissance et la stabilité. Plus important encore, il nous faut garder à l'esprit que la macroéconomie n'est pas une science exacte. L'humilité est de rigueur pour éviter le confort des modèles théoriques si clairs et si méthodiques avec des conclusions simplifiées sur des causalités *ceteris paribus*. Le monde est souvent beaucoup plus complexe et compliqué, avec des développements nouveaux qui appellent un esprit d'ouverture et d'indépendance pour des analyses dépouillées le plus que possible des « a priori » tout en utilisant les cadres théoriques de référence. Avec ces considérations, je vous souhaite une bonne journée de conférence et bonne participation.

En résumé le discours inaugural du Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti, M. Charles Castel, a souligné le double objectif de stabilité des prix et de croissance de l'activité économique découlant de la mission de la Banque Centrale, tout en rappelant que la politique monétaire à elle seule ne saurait suffire pour établir les conditions d'une croissance économique durable. Le gouverneur a également tenu à préciser que grâce à une amélioration de la situation budgétaire on a pu atteindre des résultats significatifs sur le plan de la stabilité macroéconomique, cependant que des freins structurels ayant rapport avec les faiblesses institutionnelles et légales, la dominance fiscale ou le déficit de la balance commerciale empêche une transmission plus efficace des décisions de politique monétaire à l'économie réelle.

## V.- MINUTES DES PRESENTATIONS DES CONFERENCIERS DE LA PREMIERE JOURNEE

### ❖ Cadre Général de la Politique Monétaire par Dr. Ludovic Comeau

Dans son intervention, le Professeur Ludovic Comeau Jr. de l'Université DePaul de Chicago a mis en lumière l'incidence de la politique monétaire sur l'économie à travers les objectifs généralement assignés à l'action d'une banque centrale. En effet, la politique monétaire a comme objectifs :

#### 1) La stabilité des prix

L'objectif premier de toutes banques centrales est le maintien d'un taux d'inflation relativement faible et l'aménagement d'un environnement économique favorable à la croissance. Selon M. Comeau, un taux d'inflation élevé peut freiner l'expansion de la production.

#### 2) La croissance économique

En tant que responsable de l'Etat, la Banque Centrale doit également viser la maximisation du bien-être de la population à travers le soutien qu'elle apporte à la croissance économique.

#### 3) La stabilité de la production

La stabilité de la production nécessite les mêmes conditions que la stabilité des prix. De plus, pour atteindre le plein emploi qui suppose le fonctionnement de l'économie à son niveau maximal, la politique monétaire doit également jouer son rôle.

#### 4) Un taux d'emploi élevé

Un taux de chômage élevé s'accompagne souvent d'effets négatifs sur la stabilité économique et même sur l'environnement sociopolitique. De ce fait, le taux d'emploi élevé devrait contribuer à garder un environnement favorable à la croissance.

5) La stabilité des taux d'intérêt et des marchés financiers

L'une des attributions de la Banque Centrale est la protection des fonds des déposants et leur utilisation à des fins d'investissement. Les échanges entre déposants et investisseurs se font sur les marchés financiers. Ainsi, la stabilité des taux d'intérêt entretenue par la Banque Centrale pourrait contribuer à alimenter les anticipations positives des agents économiques.

6) La stabilité du marché des changes

Haïti est une petite économie ouverte, et par conséquent est sujette :

- Au déficit courant de la balance des paiements
- A une forte vulnérabilité aux chocs externes

En ce sens, la Banque Centrale a aussi pour objectif de défendre la valeur externe de la monnaie locale,

Le Professeur Comeau a élaboré sur les défis de la politique monétaire vu qu'un certain équilibre est nécessaire entre l'atteinte des objectifs de croissance et d'inflation. Il a cité en exemple le cas de l'expansion monétaire qui a un effet positif sur la croissance, mais ne peut aider que dans le cas d'une économie à inflation faible. Selon le Professeur Comeau, la super-neutralité de la monnaie, théorie selon laquelle une variation de la quantité de monnaie n'aurait pas d'impact sur la croissance sur le long terme, n'est pratiquement plus de mise. Les expériences de plusieurs pays ont montré que même en cas d'inflation faible, la politique expansionniste non encadrée par des politiques publiques appropriées, peut donner lieu à une spirale inflationniste. En ce qui a trait au thème central de la conférence, Monsieur Comeau a souligné que la politique monétaire à elle seule ne peut faire face aux défis de la croissance. Toutefois, il a indiqué que les autorités monétaires pouvaient apporter leur contribution à une croissance élevée et soutenable, principalement à travers leurs efforts visant le maintien d'un environnement macroéconomique stable.

❖ **Politique Monétaire, Dominance Fiscale et Indépendance de la Banque Centrale par Madame Ketleen Florestal**

Mme Ketleen Florestal, représentante d'Haïti auprès du FMI et de la Banque Mondiale a, de son côté, présenté quelques réflexions sur l'indépendance de la Banque Centrale dans un environnement où historiquement la situation budgétaire a souvent déterminé la posture de la politique monétaire (dominance fiscale). Mme Florestal a débuté son intervention par l'hypothèse que l'indépendance de la BRH est primordiale pour permettre à l'institution de préserver un niveau élevé de crédibilité. Cette indépendance, bien sûr, ne serait pas une fin en soi, car la Banque Centrale a pour devoir d'accompagner les autorités gouvernementales dans l'atteinte des objectifs économiques généraux. Cependant, il est aussi important que les agents économiques aient un certain niveau de confiance en la capacité de la BRH à prendre les décisions qui s'imposent face à une conjoncture économique donnée. En ce sens, Madame Florestal a reconnu les efforts déployés par la BRH au cours des dix dernières années en vue de limiter le financement monétaire du déficit budgétaire et elle en profite pour féliciter la banque centrale pour les progrès accomplis en termes de sa volonté affirmée à communiquer régulièrement les objectifs et les résultats de la politique monétaire au public.

L'intervenante a également tenu à rappeler certains concepts d'indépendance de la banque centrale tout en éclaircissant la différence entre indépendance et autonomie, en précisant que l'indépendance va au-delà de l'autonomie. En même temps, elle a mentionné que le contexte de la mise en œuvre de la politique monétaire a beaucoup changé depuis la crise financière de 2008, puisque les banques centrales de la plupart des pays développés ont adopté des décisions qui ont été en grande partie non-conventionnelles. En effet, plusieurs banquiers centraux ont précisé que le Quantitative Easing a créé une certaine confusion entre les décisions de politique monétaire et celles des autorités responsables de la dette publique. Toutefois, cette pratique de politique monétaire a requis, en plus d'une banque centrale indépendante, une certaine concertation entre les autorités fiscales et monétaires de tous ces pays. De ce fait, que la Banque Centrale soit indépendante ou/ et autonome, il y aura toujours un certain chevauchement entre les actions des autorités monétaires et celles des autorités fiscales. En Haïti, selon Madame Florestal, les réformes fiscales et monétaires ont été nombreuses, particulièrement après 2010, avec une nouvelle loi organique de la BRH, le renforcement des moyens légaux avec une nouvelle loi bancaire (2012) et la loi de 2011 sur la régulation des assurances et des Fonds de Pension.

En ce qui concerne la dominance fiscale et son impact sur la crédibilité des autorités haïtiennes, Madame Florestal a rappelé que cette situation ne datait pas d'aujourd'hui et qu'elle tirait son origine des niveaux importants de financement monétaire du déficit budgétaire des années 1980 et 1990, lesquels ont amené la Banque Centrale à éponger la liquidité à travers l'émission des Bons BRH à partir de 1996. Après avoir passé en revue des indicateurs d'indépendance de banque centrale et de dominance fiscale tel l'indice de Grilli, Madciandaro et Tabellini (GMT) ainsi que l'indice de Cuckierman, Mme Florestal a reconnu que des progrès majeurs en termes d'indépendance de la BRH ont eu lieu au cours des dernières années même si les craintes en termes de dominance fiscale ne se sont pas tout à fait dissipées. Sur le plan de l'autonomie financière, elle a précisé que les Bons BRH continuent de peser sur la situation financière de la Banque Centrale de même que la dette du secteur public envers cette dernière en dépit du fait que les prêts octroyés au secteur public ne devraient pas dépasser les 20 % des recettes de l'exercice fiscal précédent ni durer plus de 180 jours.

Elle termine sa présentation en indiquant le chemin à parcourir par la Banque Centrale en vue d'asseoir son indépendance et d'éviter le renforcement de la dominance fiscale, en faisant les suggestions suivantes :

- ❖ D'effectuer une révision de la loi organique de la BRH, en vue de modifier ses attributions et objectifs ;
- ❖ De modifier les règlements touchant au financement du déficit budgétaire ;
- ❖ De déterminer si le Conseil d'Administration le plus approprié à la BRH serait de type consultatif ou exécutif ;
- ❖ D'envisager la possibilité d'allonger la durée du mandat du Conseil et de déterminer le profil de ceux qui seraient habilités à en devenir membre ;
- ❖ De diversifier les sources de financement du gouvernement à travers le développement du marché des titres du gouvernement (bons du trésor par exemple) ;
- ❖ De créer des canaux formels de coordination des politiques monétaire et budgétaire.

### ❖ Défis Présentés par la Politique Monétaire dans les Pays moins Avancés par M. Gabriel DiBella

Rejoignant Mme Florestal sur l'importance de l'indépendance de la banque centrale, M. Gabriel Di Bella, chef de mission pour le Fonds Monétaire International en Haïti, a passé en revue les mécanismes de transmission monétaire dans le cadre des pays à faible revenu comme Haïti. Commenant par décrire le canal de transmission monétaire standard, M. Di Bella a rappelé que dans ce cas précis, les changements dans les instruments de politique monétaire sont d'abord censés affecter les taux d'intérêt de court terme, lesquels finissent par influencer des variables telles le niveau des prêts bancaires, le taux de change et enfin, les taux d'intérêt de long terme. L'existence de ces canaux de transmission repose cependant sur un certain nombre d'hypothèses, à savoir :

- L'indépendance de la banque centrale ;
- L'efficacité des différents marchés financiers;
- La disponibilité d'une large gamme d'informations fiables à la disposition des agents économiques ;
- La protection des contrats;
- Une demande de monnaie domestique stable, dans le cadre d'une stabilité historique du cadre macroéconomique.
- La prépondérance de marchés financiers formels ;
- Le niveau élevé de fiabilité et de liquidité du marché interbancaire ainsi que celui des titres de l'État, du marché des actions et de l'immobilier.

Ces hypothèses, dans le cas d'une économie standard, sont toutefois loin d'être vérifiées dans les pays à faible revenu, avec une banque centrale moins indépendante, des marchés financiers peu développés, une information incomplète sur l'état exact de l'économie ainsi qu'une plus grande fréquence des chocs extérieurs, et cette situation a un effet négatif sur le niveau des transactions dans l'économie. De plus, un secteur informel très puissant pour lequel l'État dispose moins d'information entraîne une diminution des effets de la politique monétaire, et diminue ainsi son efficacité. Pour ces différentes raisons, les canaux des taux d'intérêt à court terme et des prêts bancaires dans ces économies demeurent importants, quoique moins efficaces que dans le cas standard, alors que celui du taux de change, des taux d'intérêt à long terme, du prix des actifs financiers et des actifs réels gardent un aspect tout à fait limité. Une telle situation implique un mécanisme de transmission moins fiable dans les pays à faible revenu et porte les

banques centrales à utiliser le plus souvent des instruments directs tels les réserves obligatoires. En effet, l'impact des taux d'intérêt de court terme sur le crédit bancaire est devenu moins efficace, la variation du taux de change est limitée (fear of floating), les marchés financiers et réels sont moins connectés et le taux d'intérêt de court terme n'a presque pas de relation avec le taux de long terme.

Tenant compte de tous ces facteurs qui caractérisent le cas haïtien, le Représentant du FMI a invité les autorités monétaires haïtiennes à capitaliser sur les succès réalisés durant les dernières années en termes de stabilisation macroéconomique en vue d'aboutir à l'amélioration progressive des mécanismes de transmission monétaire. Il invite ainsi les autorités à maintenir une politique monétaire visant la stabilité des prix tout en gardant les réserves internationales à un niveau confortable et en recherchant une meilleure harmonisation avec la politique budgétaire. Les efforts en termes de communication des cibles de la politique monétaire, de la production et de la diffusion d'informations sur l'état de l'économie ainsi que le renforcement des institutions en vue d'un meilleur fonctionnement des marchés devraient également être considérés.

❖ **Politique Monétaire et Répression Financière: Quelques réflexions d'un Banquier Commercial sur les difficultés de Financement de l'activité économique en Haïti au cours des 35 dernières années, par M. Frantz Carl Braun**

Monsieur F. Carl Braun du Groupe Financier National a fait une présentation pour donner sa perspective de banquier commercial sur les difficultés de financement de la croissance économique en Haïti au cours des 35 dernières années. Reconnaisant, comme les autres intervenants que la Banque Centrale ne peut à elle seule créer toutes les conditions nécessaires pour une croissance économique forte et soutenable, il a cependant indiqué qu'une historique de dominance fiscale a donné lieu à une situation qu'il qualifie de répression financière. De plus, le marché financier s'est retrouvé souvent fragmenté avec des problèmes institutionnels qui empêchent également à la Banque Centrale d'obtenir les résultats recherchés. Dans un tel environnement, caractérisé par très peu de changements dans le cadre réglementaire et le système judiciaire, le crédit au secteur privé s'est retrouvé évincé au profit du financement à taux nul du déficit public.

Une telle situation reflète d'après lui, l'indépendance limitée de la Banque Centrale par rapport au gouvernement, notamment entre 1979 et 2004, ce qui a soumis les banquiers aussi bien que les investisseurs/emprunteurs à « l'effet ciseaux » selon lequel les déficits budgétaires financés par la BRH conduisent à une augmentation des réserves obligatoires et des taux d'intérêt. Il s'ensuit une réduction de la demande solvable de crédit du secteur privé. Dans le contexte d'un taux de change moins compétitif et volatil, d'un environnement des affaires moins favorable, d'une situation sociopolitique instable, la perception des agents économiques nationaux et internationaux est souvent négative, ce qui aura pour effet à annuler ou différer les projets d'investissement.

Rappelant comme les autres intervenants, les efforts déployés par la BRH pour limiter le recours au financement monétaire, il a également félicité les autorités monétaires pour le fonctionnement tant efficace de la banque centrale qu'il qualifie comme l'institution la plus moderne et la plus performante d'Haïti. Pour terminer, il a présenté quelques pistes de solution en vue de sortir progressivement le système financier de cette situation de répression financière. Il suggère:

- D'augmenter la durée du mandat du conseil d'administration à 7 ans, en vue de s'assurer d'une plus grande indépendance de la Banque Centrale ;
- D'arriver à une certaine discipline dans le fonctionnement de l'État Central

- De financer le déficit budgétaire de l'état à partir des mécanismes du marché et prioritairement à travers l'émission de bons du trésor dont la maturité pourrait aller jusqu'à 3 ou 5 ans avec un rendement indexé sur le taux d'inflation;
- De diminuer progressivement les taux de réserves obligatoires sur les passifs bancaires avec des taux nuls pour certains secteurs prioritaires comme le logement, l'agriculture, l'éducation, la santé ou le tourisme ;
- De rémunérer les réserves obligatoires ;
- De transformer les taux d'escompte et les taux sur les Bons BRH en de véritables taux directeurs contrairement au rôle de variables indicatives qu'ils jouent actuellement ;
- D'assouplir les objectifs en termes de taux de change, afin d'éviter que les interventions des autorités monétaires en ce sens n'entraînent des distorsions sur d'autres marchés ;
- De réduire la volatilité des instruments de politique monétaire (taux de réserves obligatoires et taux directeurs notamment) en ayant recours à des variations plus faibles et étalées dans le temps.

## ❖ Efficacité de la Politique Monétaire en Présence de Contraintes Structurelles: Le Cas d'Haïti par Gouverneur Charles Castel de la BRH

Le Gouverneur Charles Castel de la BRH a débuté sa présentation par un rappel de l'objectif général de la politique monétaire qui est d'établir un cercle vertueux de croissance et de stabilité macroéconomique. Il énumère ensuite les objectifs de court terme qui sont la maîtrise de l'inflation, le maintien des taux d'intérêt à un niveau très bas, l'augmentation du crédit au secteur privé et la croissance économique. Quant à l'objectif de long terme, il consiste en la stabilisation de l'économie sur une longue période de nature à rassurer les investisseurs grâce à une inflation faible et un taux de change relativement stable, induisant une augmentation de l'investissement privé et du stock de capital qui, combiné à l'amélioration de la productivité, devrait avoir un effet d'entraînement sur la capacité productive et le PIB potentiel de l'économie.

Les principaux moyens mis en œuvre par la BRH pour atteindre de tels objectifs sont :

- La Baisse des taux directeurs tout en contrôlant l'évolution de la base monétaire
- La Politique de stimulation du crédit à travers:
  - La participation à la mise sur pied d'un fonds de garantie partielle des crédits;
  - L'élaboration du mécanisme de liquidité en faveur des banques commerciales d'État pour la mise en place du programme Kay Pam;
  - L'exonération de l'obligation de constituer des réserves obligatoires.

La politique monétaire conduite par la BRH associée à une amélioration de la situation budgétaire a permis:

- 1) une stabilisation du cadre macroéconomique avec des taux d'inflation bas justifiant des attentes d'augmentation de l'investissement privé et du stock de capital;
- 2) des taux d'intérêt bas permettant une croissance du crédit et des taux de croissance économique positifs;
- 3) l'augmentation des réserves brutes et nettes de change
- 4) une faible amélioration du revenu per capita

Cependant, les résultats obtenus sont en-deçà des taux de croissance projetés avec la persistance du gap externe et du gap fiscal d'ampleurs pratiquement inchangées. En ce qui a rapport avec le gap fiscal,

l'Etat arrive à collecter environ 1 milliard de dollars EU et dépense environ 1.4 milliards de dollars, le gap étant financé par l'aide externe en appui au budget. Dans un contexte où la population augmente d'environ 200,000 habitants par année, l'Etat n'arrive pas à dégager assez de ressources propres pour investir adéquatement dans ses infrastructures, sa population et ses institutions. A cela s'ajoute le gap externe caractérisé par le déficit chronique et grandissant du compte des transactions courantes de la Balance des Paiements. Le déficit courant a atteint 2.88 milliards de dollars et que les transferts sans contrepartie (1.78 milliard de dollars et les dons officiels (750 millions de dollars) n'arrivent pas à combler. De plus, la plus grande part du crédit accordé est orientée vers les activités commerciales à faible valeur ajoutée.

D'après le Gouverneur Castel, les écarts observés par rapport à l'objectif recherché découlent de deux grands types de contraintes: celles économiques et celles non-économiques

- **Contraintes économiques**

1. La dominance fiscale
2. Le manque d'efficacité des canaux de transmission
3. La vulnérabilité aux chocs externes et pass-through
4. Le besoin de clarté dans notre politique commerciale et notre stratégie de croissance et de développement économique

L'évolution de la conjoncture compte tenu des deux premières contraintes peut entraîner/imposer des renversements de politique pour contenir l'offre de monnaie qui induit des poussées inflationnistes et une dépréciation de la gourde.

- **Contraintes non- économiques**

1. L'insécurité foncière
2. L'absence de cadastre
3. L'instabilité politique
4. La forte vulnérabilité aux désastres naturels
5. La porosité de nos frontières

Il a conclu en précisant qu'en présence de ces deux catégories de contraintes, la politique monétaire ne peut à elle seule produire les résultats recherchés en terme de croissance élevée et soutenable. Il a souligné que certaines autres mesures d'ordre structurel qui ne relèvent pas de la compétence de la Banque Centrale sont nécessaires pour renforcer les effets de la politique monétaire sur l'économie réelle.

### ❖ **The Recent Barbados Experience (*L'Expérience Récente de la Barbade*) par Harold Codrington, Deputy Governor, Central Bank of Barbados**

Monsieur Harold Codrington, Gouverneur-adjoint de la Banque Centrale de la Barbade a partagé l'expérience de son pays en matière de politique monétaire notamment pendant la crise financière de 2008. Il a expliqué que grâce à une combinaison de politiques fiscale et monétaire bien ciblée, son pays a réussi à stabiliser puis relancer l'économie qui a été durement affectée par la crise économique et financière de 2008.

Il a commencé sa présentation en fournissant quelques informations sur les caractéristiques géographiques, économiques, sociales et politiques de la Barbade. Ce pays a un niveau de développement économique et social très élevé avec un PIB per capita de 13 000 dollars américains et il est classé au 38eme rang mondial dans l'Indice du Développement Humain (IDH) publié par les Nations Unies. La Barbade est membre de la plupart des organisations et institutions internationales dont les Nations Unies, le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC, la BID, la CARICOM, etc. Ce pays a une démocratie parlementaire avec un système judiciaire basé sur le British Common Law et les prochaines élections parlementaires sont prévues pour février 2018. L'économie de la Barbade est de plus en plus diversifiée en s'orientant vers les affaires et les services touristiques en abandonnant progressivement l'agriculture traditionnelle.

La Barbade a connu une période de stagnation économique à partir de 2011 due principalement à la baisse des activités dans le secteur touristique et celui de la construction. Cette situation a contribué à une hausse du chômage, à la baisse du niveau des réserves de change et à une détérioration du déficit fiscal. En vue de contenir les pertes des réserves internationales, un programme d'ajustement fiscal a été mis en œuvre et des fonds d'un montant de 225 millions de dollars ont été levés sur le marché international des capitaux pour stabiliser les réserves de change. De plus, une panoplie de mesures structurelles touchant différents secteurs dont le tourisme, l'industrie financière, la production d'électricité, le secteur des denrées exportables, ont été prises pour dynamiser la croissance et relancer l'économie. Ces mesures ont donné de très bons résultats en termes de stabilisation des réserves de change et de stimulation de l'activité économique dans un contexte d'un système financier sain et solide.

## VI.- CONFERENCE DU GOUVERNEUR CHRISTIAN NOYER de la BANQUE DE FRANCE

Le Gouverneur Noyer a débuté sa présentation en rappelant qu'une période délicate s'est ouverte pour la politique monétaire depuis la crise financière de 2008, avec en trame de fond une question centrale : quel est le rôle spécifique de la politique monétaire par rapport à la croissance. S'il reconnaît que l'environnement d'une banque centrale varie d'un pays à l'autre, le Gouverneur de la Banque de France a souligné qu'un mouvement général vers la convergence des objectifs des banques centrales se dessinait. Dans un contexte caractérisé par des performances économiques incertaines des pays et des taux d'inflation très faibles, la politique monétaire se doit de rester active. Faisant suite à ces considérations générales, le conférencier a esquissé ce qui représente d'après lui les quatre principaux enjeux actuels de la politique monétaire, à savoir:

1. Le ciblage d'inflation ;
2. Les outils et instruments utilisés par les banques centrales pour aboutir à leurs objectifs ;
3. Les limites de la politique monétaire ;
4. La croissance économique.

Selon M. Noyer, l'inflation représente un enjeu de taille pour la Zone Euro, puisqu'une inflation trop faible rend difficile l'atteinte des taux d'intérêt réels suffisamment bas pour stimuler l'économie alors que les taux nominaux sont déjà proches de zéro. De plus, ce niveau d'inflation exceptionnellement faible, accompagné de l'appréciation de la monnaie pèse sur les conditions monétaires et met la zone euro à la merci de chocs économiques et géopolitiques (baisse des prix du pétrole par exemple) qui pourraient facilement faire tomber l'économie dans une spirale déflationniste.

En ce qui concerne les outils conventionnels de la politique monétaire tels les réserves obligatoires et les opérations d'open market, le Gouverneur de la Banque de France a fait remarquer qu'avec un taux d'intérêt nominal proche de zéro, ils ont perdu leur capacité à affecter les canaux de transmission traditionnels, notamment celui des taux d'intérêt de court terme. Dans une telle conjoncture, les banques centrales ont dû renouveler leurs moyens d'action en adoptant des instruments non conventionnels,

lesquels recouvrent non seulement l'assouplissement quantitatif (Quantitative Easing), mais également la fourniture de liquidités à court terme ou à moyen terme aux banques et le « forward guidance »<sup>1</sup>.

Ce dernier instrument vise à renseigner le public sur le cours futur de la politique monétaire, mais dépasse le cadre d'une simple communication sur les intentions des autorités monétaires puisqu'elle engage la banque centrale en termes des actions qu'elle déclare vouloir prendre dans le futur. Le «forward guidance» va, en ce sens, à l'encontre des mesures basées sur une fonction de réaction telle la règle de Taylor<sup>2</sup>, puisqu'elle consiste à dire que la banque centrale entend garder une posture particulière en fonction de l'évolution de certaines variables clés qui décrivent la conjoncture économique. Un exemple de Forward Guidance à la fois temporel et économique est celui de la Fed, qui a dû actuellement modifier sa communication non plus en raison de l'évolution du taux de chômage (critère économique) mais en fonction d'un horizon temporel lié à l'amélioration de la conjoncture économique générale.

En ce qui a trait aux achats d'actifs dans le cadre de l' « assouplissement quantitatif », où les banques centrales achètent des titres du gouvernement afin d'influencer les taux d'intérêt de long terme à la baisse, elles peuvent se heurter à l'interdiction de financement monétaire, avec le risque de tomber dans une situation de dominance fiscale (détermination de la politique monétaire par la situation budgétaire), si ces achats demeurent massifs, contribuant ainsi à l'alourdissement de la dette publique.

Sur le plan des limites de la politique monétaire, le Gouverneur Noyer a souligné que celle-ci n'est qu'un volet de la politique économique générale. Rappelant au passage que l' « on peut beaucoup attendre de la politique monétaire, mais qu'on ne peut pas tout attendre » et que le rôle de cette dernière est « d'accompagner les politiques structurelles et non pas de s'y substituer », le conférencier a dressé une liste d'obstacles limitant la capacité des autorités monétaires européennes à stimuler la croissance, à savoir :

- Des taux d'intérêt nominaux proches de zéro, lesquels rendent inopérants des instruments de politique monétaire conventionnels et posent un problème pour la gestion de la liquidité ;

<sup>1</sup> Communication de la posture future de la politique monétaire par les banques centrales

<sup>2</sup> Règle de politique monétaire qui relie les taux d'intérêts directeurs à l'inflation et à l'écart entre le PIB et le PIB potentiel

- La tendance des banques, des entreprises et même des ménages à réduire la taille de leur bilan dans la période post-crise financière, laquelle rend problématique une stimulation de l'économie à travers le crédit ;
- Le cloisonnement des différents types de marchés d'actifs, avec des effets négatifs sur la transmission des impulsions monétaires ;
- La détérioration de la note de crédit de nombreuses institutions financières et d'agents économiques.

Du côté des perspectives pour la politique monétaire en Zone Euro, le Gouverneur Noyer entrevoit la possibilité d'une utilisation plus active des politiques macro-prudentielles face aux risques de bulles spéculatives sur les marchés financiers. Il remarque également que plus la période de maintien de taux d'intérêt faibles sera longue, plus elle permettra certainement le décrochage des anticipations sur le change.

De façon générale, si l'intervention du gouverneur de la Banque de France s'est naturellement basée sur son expérience au sein d'une banque centrale de la Zone Euro, elle demeure toutefois riche en enseignements sur les contraintes pesant sur la capacité de la politique monétaire à stimuler la croissance économique. Elle a également éclairé l'auditoire sur l'utilisation d'instruments de politique monétaire non conventionnels en vue de faire face à ces contraintes et donné une vue générale des tendances actuelles sur la question du rôle des banques centrales. Cette conférence est ainsi venue compléter de façon adéquate les réflexions entamées la veille dans le cadre de la conférence réalisée par la BRH sur la politique monétaire face aux défis de la croissance économique.

## VII.- CONCLUSION GENERALE

La bonne qualité des présentations a attisé l'intérêt des participants qui, pendant les deux jours, ont prêté une attention vive et soutenue à tous les détails de la conférence. Ceci a, en quelque sorte, contribué à intensifier l'ampleur et la profondeur des débats engagés lors des discussions de panel qui ont donné lieu à de nombreux échanges très fructueux et instructifs entre les conférenciers et les participants. Parmi les leçons tirées de cette conférence on retient:

1. Depuis la crise de 2008, les grandes banques centrales ont changé de paradigme d'action puisque les outils traditionnels, au premier rang desquels les taux d'intérêt, se sont révélés insuffisants sinon inopérants. Elles ont été conduites à promouvoir de nouvelles procédures d'intervention, voire une nouvelle méthode d'action sur les comportements financiers : le guidage des anticipations (forward guidance), c'est-à-dire l'annonce préalable de l'évolution de leur politique pour éviter la surréaction des marchés aux évolutions de leurs décisions et favoriser leur adaptation progressive. Ainsi, elles ont réussi à déjouer les pronostics défavorables par des actions non-conventionnelles.
2. La politique monétaire seule ne peut pas donner les résultats attendus sur l'économie réelle en terme d'une croissance économique élevée et soutenable si elle n'est pas accompagnée par d'autres mesures visant à atténuer les contraintes structurelles qui réduisent l'efficacité du mécanisme de transmission des impulsions monétaires au secteur réel de l'économie.
3. Depuis longtemps, la majorité des banques centrales ont privilégié la stabilité des prix comme mission principale. Actuellement, la politique monétaire doit aller au-delà de la stabilité des prix et viser à stabiliser aussi la production et les marchés financiers, ce qui signifie que des mesures macro prudentielles doivent s'ajouter à la panoplie de ses instruments.
4. Les autorités monétaires haïtiennes ont déployé beaucoup d'efforts pour maintenir la stabilité du cadre macroéconomique au cours de ces dix dernières années, à la faveur d'une amélioration de la politique fiscale. Elles ont mis en œuvre une politique monétaire accommodante de façon à accroître le crédit bancaire au secteur privé en vue de dynamiser l'investissement pour stimuler la croissance économique. Les résultats réalisés sont mitigés à cause de la présence d'une série

de contraintes structurelles dans l'économie haïtienne qui réduisent l'efficacité des décisions de politique monétaire.

## IX.- CEREMONIE DE CLOTURE DE LA CONFERENCE

La cérémonie de clôture de la Conférence a eu lieu le soir du samedi 9 août 2014 au Karibe Convention Center. Au cours de cette cérémonie, la BRH a offert un somptueux dîner en l'honneur du Gouverneur de la Banque de France, Monsieur Christian Noyer. A cette occasion il s'est déroulé un spectacle culturel qui a mis en valeur quelques uns des meilleurs artistes haïtiens dont Boulo Valcourt, Emeline Michel et une pléiade de danseurs et danseuses de la Troupe Bakoulou d'Haïti. Les chansons, pièces et morceaux présentés lors de ce spectacle ont été triés sur le volet de façon à mettre en relief la beauté et la profondeur de la culture haïtienne, tout en retraçant quelques fragments importants de l'histoire nationale.

Il est important de souligner que les organisateurs, les conférenciers et les participants ont reconnu à l'unanimité que cette conférence à été un succès total. Dans l'ensemble, ils ont tous été satisfaits et ils ont loué cette initiative du Conseil d'Administration de la BRH tout en exprimant le souhait de voir ce genre d'activités se poursuivre à l'avenir.

## IX.- BIOGRAPHIES DES CONFÉRENCIERS

### **Biographie du Gouverneur Charles Castel de la BRH**

**CHARLES CASTEL** est **Gouverneur de la Banque de la République d'Haïti (BRH)** depuis le mois de septembre 2007. Il travaille dans la communauté financière haïtienne depuis 1991. Il a été économiste au Cabinet technique du Gouverneur de la BRH en 1992, économiste à la Sogebank en 1993, il est retourné à la BRH en 1994 où il a successivement occupé les fonctions de Conseiller du Gouverneur, de Directeur Juridique (1996 à 2004), de Directeur de la Supervision des Banques et Institutions Financières (1998 et 1999), de Directeur Général (avril 2004) et de membre du Comité de Politique Monétaire de la Banque Centrale depuis sa création en 1997.

Il a aussi prêté ses services comme Directeur Exécutif du Conseil de Modernisation des Entreprises Publiques (CMEP) lors de la modernisation de la Minoterie d'Haïti et du Ciment d'Haïti, deux entreprises devenues la Cimenterie Nationale et les Moulins d'Haïti en 1997 et 1998 respectivement. Il a été également Président des Télécommunications d'Haïti SAM (TELECO) et Vice-président de la NATCOM, Compagnie Nationale des Télécommunications S.A. (NATCOM), issue de la modernisation de la TELECO par apport de certains de ses actifs.

En qualité de Directeur des Affaires Juridiques de la BRH, il a participé activement à l'élaboration et la mise en place du corpus des règlements prudentiels régissant le système bancaire haïtien. En tant que Gouverneur, il négocie de nombreux accords avec le Fonds Monétaire International et a contribué à la mise en place du Fonds de Garantie Partielle du Crédit.

Charles Castel a enseigné l'Économie et la Finance à: l'Institut National d'Administration, de Gestion et des Hautes Études Internationales (INAGHEI) et la Faculté de Droit et des Sciences Économiques (Université d'État d'Haïti) ainsi qu'à l'Université Quisqueya, centre universitaire privé à Port-au-Prince.

Charles Castel est membre du Barreau des avocats de Port-au-Prince, de la World Jurist Association, de l'Association Haïtienne des Économistes et de la Fondation Haïtienne de l'Environnement. Il a créé le Bulletin des Affaires Juridiques de la BRH et est le co-fondateur de l'Initiative pour l'Éducation et la Culture aux Cayes (INECC).

Né en décembre 1963, il complète ses études secondaires à Saint-Louis de Gonzague, étudie l'Administration et le Droit à l'Université d'État d'Haïti où il obtient deux licences. Il est également détenteur d'un « Master of Arts in Economics and Finance » de la *State University of New York (SUNY) at Albany* et d'un « Master of Laws » (LLM) de la *Columbia University Law School*.

Il a publié plusieurs papiers sur les questions économiques, financières et juridiques, parmi lesquels on peut citer :

- « *Haiti: the path toward sustainability* », University of Miami Law School, Miami, Florida, mars 2012;
- « *Roadmap for Mobile Banking in Haiti* », Global Savings Forum, Gates Foundation, Seattle, Washington State, novembre 2010;
- « *Caractéristiques des institutions financières internationales* ». BRH, Bulletin des Affaires Juridiques #3, mars 2003.
- « *Justice et compétitivité nationale* ». Conférence au Centre pour la Libre Entreprise et la Démocratie (CLED – 2003), Port-au-Prince;
- « *Cadre réglementaire des coopératives d'épargne et de crédit : compétence, enjeux et options* ». BRH, Bulletin des Affaires Juridiques #2, mars 2002;
- « *Le plafond d'émission des billets : Une réforme nécessaire* ». BRH, Bulletin des Affaires Juridiques #1, septembre 2001; article paru également dans le Bulletin de l'Association Haïtienne des Économistes;
- « *Implicit deposit insurance and the mitigation of moral hazard* » (2000), Columbia University Law School, New York;
- « *Adjustment policies and Asset ownership concentration in Latin America* » (1991), SUNY, Albany, New York;

### **Biographie du Gouverneur Christian Noyer de la Banque de France**

Gouverneur de la Banque de France depuis novembre 2003, Christian Noyer a été renouvelé à ce poste en novembre 2009 pour un second mandat de six ans. Il est également membre du Conseil des gouverneurs et du Conseil général de la Banque Centrale Européenne (BCE).

Né le 6 octobre 1950 à Soisy-sous-Montmorency (Val d'Oise), Christian Noyer est diplômé en droit, ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (Promotion Guernica, 1976).

Affecté en 1976 à la direction du Trésor du ministère de l'Économie et des Finances, Christian Noyer fut détaché de 1980 à 1982 à la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes, à Bruxelles. Il occupa par la suite diverses fonctions à la direction du Trésor (trésorerie et dette, affaires bancaires, financement de l'industrie et entreprises publiques, questions multilatérales et financement des exportations) jusqu'à sa nomination en 1993 en tant que directeur du Trésor. Parallèlement, Christian Noyer fut le collaborateur direct de plusieurs ministres des Finances, comme conseiller au cabinet de M. Edouard Balladur de 1986 à 1988, puis directeur de cabinet auprès de MM. Edmond Alphanéry, en 1993, et Jean Arthuis, de 1995 à 1997. Il fut nommé vice-président de la Banque centrale européenne (BCE), lors de la création de cette institution en 1998. En tant que Gouverneur de la Banque de France, Christian Noyer est aujourd'hui président de l'Autorité de contrôle prudentiel et de Résolution (ACPR), du Comité de médiation bancaire, de l'Observatoire de la sécurité des cartes de paiement, de l'Observatoire de l'Épargne Réglementée, du conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer (IEDOM) et du conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'Outre-mer (IEOM).

Christian Noyer est également président de la Banque des règlements internationaux (BRI), depuis le 7 mars 2010, ainsi que Gouverneur suppléant du Fonds Monétaire International (FMI). Commandeur de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite, Commandeur des Arts et des Lettres, Christian Noyer a été distingué par plusieurs pays, notamment l'Espagne (Grand-croix de l'Ordre du Mérite Civil), le Sénégal (Commandeur de l'Ordre national du Lion et Grand Officier de l'Ordre National du Mérite) et le Cameroun (Officier de l'Ordre National de la Valeur). **Publication** : Livre : « Banques, la règle du jeu » (1990) ; Divers articles

### Biographie du Dr. Ludovic Comeau Jr

Est actuellement professeur de Sciences économiques à l'Université DePaul à Chicago (États-Unis d'Amérique) et vice-président du comité thématique « Développement et Création d'Emplois » de GRANH-Monde. Il est aussi membre du Conseil d'Administration de l'Institut des Sciences, des Technologies et des Études Avancées d'Haïti (ISTEAH). Il a occupé différentes fonctions dans

l'administration publique Haïtienne de 1980 à 1991 et il a été consultant puis Directeur de la Direction Monnaie et Analyse Économique à la Banque de la République d'Haïti (BRH) de 1997 à 2001.

Monsieur Comeau détient un doctorat en Sciences Économiques de l'Université d'Illinois à Chicago, Une maîtrise en gestion des affaires de cette même institution et une spécialisation en commerce international de Northwestern University de Chicago. Il a une licence en Gestion des Affaires et en Droit de l'Université d'État d'Haïti. Il est membre de plusieurs associations professionnelles.

### Biographie de Madame Ketleen Florestal

Madame **KETLEEN FLORESTAL** est actuellement la représentante d'Haïti auprès du Conseil d'Administration du FMI et du Conseil de la Banque Mondiale (depuis 2010). Elle a été directrice de la Direction du Contrôle du Crédit à la Banque de la République d'Haïti, coordonatrice du cabinet technique du Ministre de l'Économie et des Finances et chef de cabinet du Ministre de la Justice (1993). Elle a eu une longue carrière internationale qui l'a amenée à travailler pour plusieurs institutions dont la BID dans plusieurs pays d'Afrique, de l'Amérique Latine et des Caraïbes comme conseillère ou consultante sur des questions relatives à la compétitivité, la politique macroéconomique, la réduction de la pauvreté, etc. Elle est l'un des points focaux pour Haïti dans le groupement du G7+ des 20 pays en situation de fragilité. Elle est co-auteur de l'un des livrets de la Banque Mondiale sur les questions de Développement intitulé « Décentralisation en Education – Aspects Légaux » publié en 1997.

Mme Florestal a fait ses études d'économie aux Etats-Unis successivement à Princeton University, Columbia University et Johns Hopkins University desquelles elle détient respectivement une licence en Economie (1986), une Maîtrise en Affaires Internationales avec spécialisation en gestion de politiques économiques (1997) et une Maîtrise en Economie Appliquée (2009). Elle a également effectué des études de droit à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université d'Etat d'Haïti. Mme Florestal maîtrise l'anglais, le français, l'espagnol et le créole. Elle comprend l'italien et a entamé des études de japonais et de portugais.

## Biographie de M. Gabriel DiBella

**GABRIEL DIBELLA** est Assistant-Chef de Division au Département de l'Hémisphère Ouest du Fonds Monétaire International, et est actuellement Chef de Mission pour Haïti. Il a travaillé pour le bureau des États-Unis de 2012 à 2013, après avoir été le Représentant du FMI au Nicaragua et dans plusieurs autres pays émergents ou moins avancés. Avant de rejoindre le Fonds, Monsieur DiBella a travaillé dans l'une des meilleures firmes de consultations en économie et finance de Buenos Aires. Une partie de son travail s'est axée sur les problèmes relatifs à la soutenabilité de la dette, du taux de change réel et de la conception de programme pour les pays à faible revenu.

## Biographie de M. Frantz Carl Braun

**FRANTZ CARL BRAUN** est banquier et dirigeant d'entreprise. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration de la UNIBANK S.A. et du Groupe Financier National (GFN) qui comprend des entreprises établies en Haïti et l'étranger dans les secteurs suivants : banque commerciale (UNIBANK), banque d'affaires (UniFinance), micro crédit (Micro Crédit National), transferts transfrontaliers (UniTransfer), crédit à la consommation (UniCrédit), cartes de crédit (UniCarte), investissements non-financiers (Société Nationale d'Investissement-SNI), consultation (Capital Consult), immobilier (IMSA), et assurances (UniAssurances). Son parcours professionnel a couvert les secteurs financier et bancaire, la consultation économique, et l'industrie. Il a été le fondateur ou cofondateur de plusieurs banques commerciales, d'épargne et de logement, et de développement. Il est Président de « Les Moulins d'Haïti SEM », et a été dirigeant et administrateur d'entreprises industrielles d'exportation. Au cours de sa carrière, M. Braun a réalisé des centaines d'études de marché, de faisabilité, d'analyse de politiques publiques, etc. Il a participé à plusieurs commissions présidentielles mixtes (public-privé) ayant trait à la modernisation et la croissance économique, à la promotion des investissements, à l'éducation et la réforme de la justice.

M. Braun est détenteur d'un Master of Business Administration (MBA) délivré conjointement par New York University (NYU), London School of Economics (LSE) of the University of London et HEC School of Management, Paris.

